



## **Commentaires en lien avec la consultation sur la compensation des limitations fonctionnelles**

**Par le Mouvement Personne d'Abord du Québec Métropolitain**

**Janvier 2012**

## **Commentaires du Mouvement Personnes d'Abord du Québec Métropolitain en lien avec la consultation sur la compensation des limitations fonctionnelles février 2012**

### **Commentaires généraux :**

- La documentation n'est pas en langage accessible. Les éléments sont difficiles à comprendre, les phrases sont longues et il y a beaucoup de mots qu'on ne voit pas souvent.
- L'utilisation des mots « solidarité sociale », ça veut parfois dire l'entraide et la solidarité entre tout le monde et, d'autres fois, ça veut dire le programme du Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale. Il faudrait trouver une autre façon de parler de l'entraide entre les personnes parce que c'est mêlant.
- Il n'y a pas d'exemple qui s'applique aux personnes qui vivent avec l'étiquette de « déficience intellectuelle ». En utiliser, ça permettrait de comprendre plus facilement et de retenir mieux les informations.

### **Les notions :**

- Les notions sont, dans l'ensemble, bien comprises par les délégués.
- L'utilisation de l'acronyme « PALF » permet de faire des phrases plus courtes mais c'est difficile à comprendre. Il faudrait écrire « les personnes » à la place.

### **Les principes :**

- 1- Réduire de façon significative les conséquences physiques, financières et sociales liées aux déficiences, aux incapacités et aux situations de handicap.*

On est d'accord avec le premier principe.

- 2- *Reconnaître un droit à la compensation, sans égard à la faute, à la cause de la déficience ou de l'incapacité, à l'âge ou au lieu de résidence d'une personne handicapée.*

On est d'accord avec le deuxième principe.

- 3- *Favoriser la participation sociale et l'autonomie.*

On est d'accord avec le troisième principe. Il faut mettre en place une société plus ouverte à la participation et à l'inclusion des personnes et il faut donner aux personnes les outils dont elles ont besoin pour participer.

- 4- *Répondre aux besoins collectivement reconnus.*

On n'est pas d'accord avec le quatrième principe. Ce n'est pas la collectivité ou le gouvernement qui peut savoir c'est quoi nos besoins. Il faut que ce soit les personnes elles-mêmes qui puissent identifier leurs besoins. Aussi, ça peut être fait avec la trousse ou tout seul ou avec l'aide d'une personne qu'on choisit. Si c'est les besoins collectivement reconnus, c'est les groupes qui vont parler le plus fort qui vont avoir plus. Ça risque de faire des conflits entre les groupes. Mais le plus important, c'est que la personne est spécialiste de sa situation et c'est elle qui sait c'est quoi ses besoins.

- 5- *Agir sur les obstacles à la participation sociale.*

On est d'accord avec le cinquième principe.

- 6- *S'assurer que la nature et la forme de la compensation mettent les personnes au centre des préoccupations en recherchant l'équité, l'efficacité et la simplicité.*

On est d'accord avec le sixième principe.

- 7- *Chercher continuellement à améliorer les régimes de base financés par la solidarité sociale.*

On est d'accord avec le septième principe dans la mesure où il peut permettre de créer des services d'accompagnement pour les personnes. C'est un service qui n'existe pas comme il devrait être et il ne faut pas nous oublier. Il ne faut pas

mettre de côté les besoins des personnes qui vivent avec l'étiquette de « déficience intellectuelle ».

- 8- *S'assurer que les clientèles des différents régimes d'indemnisation ou de compensation ne soient pas pénalisés en raison des effets néfastes de la concurrence entre ces régimes.*

On est d'accord avec le huitième principe.

- 9- *Se reconnaître et agir comme groupe à part entière du mouvement plus large d'action communautaire autonome et soutenir les efforts de solidarité sociale à l'endroit de tous les citoyens désavantagés.*

On est d'accord avec le neuvième principe, mais il ne faut pas que ça soit juste nous autres qui appuyons les autres comme dans l'abolition des catégories. Il faut aussi que les autres groupes nous appuient dans nos revendications.